

ÉTABLISSEMENT DE LA PAIE

Gérer la paie exige du temps et **une maîtrise réglementaire pointue.**

Le CDG 84 vous propose un accompagnement adapté à vos besoins, en externalisation sur le long terme.



UNE PRESTATION COMPLÈTE :

- Création & mise à jour des situations agents/élus
- Calcul des traitements
- Collecte du prélèvement à la source
- Édition des états de paie
- Établissement des états de caisses de cotisations
- Dépôt du fichier PAYMEN sur la DGFIP
- Transmission des données par DSN

 La collectivité reste en charge du mandatement.

CONTACT

Service paie à façon

 04 32 44 89 32

 paye@cdg84.fr